

CT SSIM du 14 décembre 2017

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 11 juillet 2017
2. Suite données au dernier CT
 - a. Convention locale de modernisation et de dialogue social ; bilan chiffré à formaliser
 - b. GRR Salles de formations informatiques ; Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI
 - c. Télétravail recours ; Donner aux agents l'information sur les possibilités de recours hiérarchique
3. Marché « support de proximité »
4. Point Data Center
5. Effectifs
6. Questions diverses

Questions du SPAC-CFDT adressé à l'administration le 5/12/17

Suite à donner du dernier CT :

Répertoire métiers : avancement depuis le CT de novembre 2016

Entités régionales communes pour la logistique : Un calendrier est-il en place comme annoncé au CT de novembre 2016 ?

Organisation DSI :

- Ré-organisation de la DSI : Quand ? Comment ? avec quelle assistance ?
- Audit CGEDD
- Locaux et ETP DTI (bâtiment 1608)

Qualité de travail :

- Télétravail
- Choix des affectations des derniers recrutements OE

Vie à la DSI :

- Message de rappel des horaires
- Absence de sapin de Noël
- Jours de fractionnement

Votre représentante SPAC-CFDT : Isabelle PERRIN

Le quorum est atteint, le comité débute à 9h30.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du comité technique du 11 juillet 2017

Le PV vient d'être transmis au secrétaire adjoint et n'est pas encore finalisé. Le directeur demande aux OS un délai supplémentaire. Il propose en même temps, une organisation différente avec la présence de Cyrille Nowacki qui travaille au secrétariat de la DSI, pour prendre les notes des débats afin de produire le compte-rendu.

Le SPAC-CFDT regrette qu'une fois encore, le compte-rendu n'ait pas été fourni dans les délais réglementaires (3 semaines) et interroge l'administration sur la manière dont les décisions prises en CT peuvent être suivies et mises en place si les comptes rendus sont systématiquement validés avec plus de 6 mois de retard.

Le directeur prend l'engagement de fournir le CR de ce CT au plus tard fin janvier 2018 pour validation. Le SPAC-CFDT restera vigilant.

2. Suite données au dernier CT

- a. Convention locale de modernisation et de dialogue social ; bilan chiffré à formaliser

Rappel du CR SPAC-CFDT du CT de juillet 2017 : L'administration n'ayant pas avancé sur le chiffrage du bilan 2016, le sujet est reporté au CT de fin d'année.

Le bilan chiffré sera déposé dans BV prochainement.

- b. GRR Salles de formations informatiques ; Donner la vision sur toutes les salles à tous les agents DSI

Rappel du CR SPAC-CFDT de juillet 2017 : Il s'agit des salles informatiques seulement. Aujourd'hui seule, la MIB peut procéder aux réservations. La demande concerne la visualisation seule dans l'outil GRR.

L'administration précise qu'il est difficile de faire évoluer l'application depuis le départ en retraite du chef de projet et propose une alternative : le secrétariat pourrait être déclaré comme administrateur afin de voir les disponibilités de salles de formations. La procédure qui n'est toujours pas disponible sur BV (cf Compte-rendu du CT de décembre 2016 sur le site du SPAC-CFDT), sera mise à jour.

La MIB restant seule à pouvoir réserver les salles informatiques.

Les agents de Farman présents précisent que la consultation dans GRR est possible sur le site de Farman. L'administration va se renseigner.

La décision est prise par l'administration de centraliser les demandes de réservations des salles de formations au niveau du secrétariat de la DSI.

- c. Télétravail recours ; donner aux agents la possibilité de recours hiérarchique.

Le directeur va demander aux chefs de domaine de faire un rappel des recours possibles par écrit.

Le SPAC-CFDT vous demande de lui signaler toute absence de réalisation de cette action.

Le SPAC-CFDT a fait un compte-rendu du Comité de Suivi télétravail qui s'est réuni le 11/12/2017 (disponible sur le site du [SPAC-CFDT](#))

Les chiffres : 16 télétravailleurs au 01/01/2018.

Rappel du CR du SPAC-CFDT de juillet 2017 :

42 demandes (44 initialement mais 2 renoncements)

26 refus

16 demandes acceptées ou en cours d'acceptation : les premiers télétravailleurs de la DSI, au nombre de 3 ont commencé le 1^{er} juillet.

Le SPAC CFDT informe le président qu'a priori, la procédure de notification n'a pas été totalement respectée. Le président, tout en précisant qu'une information a été faite en CODIR aux chefs de domaines, reconnaît que sur la forme, il y a eu un souci.

Il invite donc les agents qui le souhaitent à se manifester afin de procéder à une nouvelle analyse des demandes.

Suite à l'intervention du SPAC-CFDT 4 recours seront traités pour commencer le plus rapidement possible (annoncé au 1/1/18), 1 n'avait pas fourni les pièces justificatives et sera également traité rapidement (1/1/18 si possible). Ce qui fera 21 télétravailleurs identifiés à la DSI.

Le SPAC-CFDT interroge l'administration sur la proposition de création d'une charte/d'un guide du télétravailleur déjà faite en juillet 2017 où serait précisé tout ce qu'a besoin de savoir le télétravailleur (Que faire en cas de panne de portable, quelle attitude en cas de panne de sa box ?...)

Le directeur retient une nouvelle fois l'idée et propose de présenter une charte au prochain CT.

Le SPAC-CFDT rappelle que ce règlement est interne DSI et qu'il ne se substituera pas à la note de gestion ou à la décision DGAC.

Pour conclure sur le télétravail, le SPAC-CFDT rappelle qu'il sera vigilant sur le traitement en toute équité des demandes de télétravail formulées par les agents de la DSI et que la nécessité d'un cadre n'est plus à prouver.

3. Marché « support de proximité »

Le marché a été déclaré infructueux. La direction a identifié d'un manque de précision sur le périmètre du marché et sur la quantification des besoins en principales raisons de l'absence de candidats.

Les clauses du marché vont être retravaillées et le marché republié.

3. Point Data Center

Le projet de DC DSI est à l'arrêt ; en revanche, la décision de mettre en place du PRI sur le DC du ministère est prise (préparation en 2018 pour un démarrage en 2019).

Les locaux du bâtiment 1608 initialement destinés au DC, peuvent continuer à être utilisés par la DSI à des fins de salles de réunions ou de formations si elles ne nécessitent pas de travaux.

4. Effectifs

Pour la 1^{ère} fois depuis plusieurs années, le nombre d'arrivées est supérieur au nombre des départs.

5. Questions Diverses

Pour le SPAC CFDT

Répertoire métiers : avancement depuis le CT de novembre 2016

L'administration affirme que la DSI travaille toujours avec MC2 sur les fiches métier de la DSI. Le SPAC-CFDT souhaiterait un bilan. L'administration répond que les résultats des travaux seront communiqués à la fin de ceux-ci.

Entités régionales communes pour la logistique : Un calendrier est-il en place comme annoncé au CT de novembre 2016 ?

Le SPAC-CFDT rappelle qu'un agent de la DSI est concerné par cette démarche de mutualisation des activités logistiques sur le site d'Athis-Mons et s'inquiète que la DSI ne siège pas aux réunions organisées régulièrement.

Le directeur pense que la participation de la DSI n'est pas nécessaire.

Organisation DSI :

- **Réorganisation de la DSI : Quand ? Comment ? avec quelle assistance ?**

Les travaux de la société AERIAL ont été présentés en CODIR DSI mais les agents n'ont pas été informés des résultats de l'audit réalisé. Le directeur n'est pas opposé à la diffusion à tous les personnels DSI.

La réorganisation de la DSI est annoncée pour 2018.

- **Audit CGEDD**

Il sera relancé en 2018 afin d'établir le prochain schéma directeur

- **Locaux et ETP DTI (bâtiment 1608)**

Traité plus haut pour les locaux.

En ce qui concerne les ETP, une réflexion est lancée pour les intégrer à la DSI. Une réflexion de mutualisation du support de proximité sur le complexe d'Athis-Mons est également engagée à l'instar de ce qui est à l'étude pour la logistique

Qualité de travail :

- **Télétravail**

Traité plus haut

Le SPAC-CFDT rappelle simplement que le renouvellement des demandes de travail n'est pas automatique. Une nouvelle demande doit être faite par les agents qui souhaitent poursuivre le télétravail.

Le SPAC-CFDT demande également les raisons pour lesquels les autres services autorisent le télétravail mensuel alors qu'à la DSI, seule les demandes de télétravail hebdomadaires ont été accordées. Le directeur se renseigne auprès du SG sur l'opportunité d'accorder des demandes mensuelles.

- **Choix des affectations des derniers recrutements OE**

Pour le SPAC-CFDT, il y a des équipes à la production pour lesquelles le sous-effectif devient dramatique. Le choix de l'affectation des 2 nouveaux OE aurait dû tenir compte des difficultés.

Le directeur signale qu'il s'est appuyé sur les directives du chef de domaine Production et Exploitation pour choisir les affectations des 2 nouveaux ouvriers.

Vie à la DSI :

- **Message de rappel des horaires**

Le SPAC-CFDT signale au directeur que le message a plutôt été mal perçu par les agents. Il semble pour le SPAC-CFDT que si un recadrage est nécessaire, l'encadrement proche est le mieux placé plutôt qu'un « tirage d'oreille » général de la part du directeur.

Le directeur signale que c'est à la demande d'un chef de domaine que le rappel des heures de service a été réalisé.

- **Absence de sapin de Noël**

Le SPAC-CFDT est ravi que le sapin été installé le jour du CT alors que ce sujet avait été porté à l'ordre du jour par le SPAC-CFDT le 5/12/2017.
Merci à la direction.

- **Jours de fractionnement**

Le SPAC-CFDT propose d'alléger le calcul fastidieux réalisé par RH sur les jours de bonification en cas de prise des congés annuels en dehors de la période du 1^{er} mai et du 31 octobre de chaque année civile. Pour cela, il faut que la période observée soit sur une année glissante entre le 1^{er} novembre de l'année N et le 30 avril de l'année N+1 plutôt que sur une année civile.

Les jours de fractionnement pourront être posés dans l'application Congés, dès le mois de mai afin de permettre aux agents d'en profiter rapidement plutôt que de les poser sur un CT en fin d'année par dépit. Le directeur va se renseigner sur la valeur juridique de la proposition du SPAC-CFDT mais également sur l'information communiquer dans ce CT sur la règle mise en place au SG qui consiste à offrir les 2 jours de fractionnement à tous ses agents.
Le directeur appliquera la même règle à la DSI si cela est confirmé par la centrale.

L'ordre du jour étant épuisé, le comité technique prend fin sur cette bonne nouvelle à 12:20.

Je reste à la disposition des agents de la DSI pour tous compléments

Isabelle Perrin